

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 146

présenté par

M. Saddier, M. Tardy et Mme Duby-Muller

ARTICLE 49

À la fin de la première phrase de l'alinéa 9, supprimer le mot :

« fossile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi instaure une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui contient notamment un volet relatif « à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la baisse de la consommation d'énergie primaire fossile ».

L'article 1 du projet de loi instaure différents objectifs de politique énergétique et notamment des objectifs favorisant l'émergence d'une économie sobre en énergie et en ressources, assurant la sécurité d'approvisionnement et maîtrisant la demande d'énergie.

La focalisation du volet efficacité énergétique de la PPE sur une baisse de la consommation des seules énergies fossiles apparaît comme restrictive, notamment au regard de l'objectif d'économie de ressources.

Le présent amendement propose de mettre en cohérence ce volet efficacité énergétique avec les grands objectifs fixés par l'article 1 du projet de loi, en élargissant ce volet à la baisse de la consommation de toutes les énergies.